

face du montant de \$500,000, puis une note au bas de la page, indiquant une déduction de \$250,000.

L'hon. M. STIRLING: Je voulais simplement m'assurer qu'on en avait pris note.

M. ROSS (St-Paul's): Ne serait-il pas possible, à la prochaine session, de présenter le bill des crédits de guerre sous la même forme que les crédits ordinaires? Ne pourrait-on pas les présenter en même temps, afin que nous puissions les discuter un par un, au début de la session?

Quelques honorables députés ont l'impression qu'on ne leur a pas donné l'occasion de discuter certains points, sauf à la fin de la session. On pourrait facilement éviter ce reproche. Ce n'est pas tout. Il me semble qu'on éviterait de nombreuses répétitions en présentant le budget des dépenses et les crédits de guerre dans un même volume, afin que nous puissions les étudier dans l'ordre.

L'hon. M. ILSLEY: Nous étudierons la possibilité d'améliorer la façon de présenter le bill des crédits de guerre. J'ignore comment nous y arriverons, mais j'avoue que la méthode actuelle laisse à désirer.

M. ROSS (St-Paul's): Non seulement les honorables députés deviennent nerveux à la fin de la session, mais ils sont ennuyés par tant de répétitions. De plus, ils doivent s'absenter, pendant de longs mois, de leurs circonscriptions, où ils ont de la besogne à abattre. Je propose au premier ministre de subdiviser la session en trois parties. Ainsi, après le discours du trône et le débat qu'il provoque, nous pourrions retourner dans nos circonscriptions. Ensuite, le Gouvernement pourrait présenter autre chose qui nous occuperait pendant la deuxième période. Je ne sais au juste comment nous pourrions nous en tirer, mais il faudrait donner aux honorables députés l'occasion de retourner chez eux pour y sonder le sentiment public. Au cours de cette session, nous avons été absents de nos circonscriptions pendant six mois.

Le très hon. MACKENZIE KING: Eh bien, tâchons d'y retourner aussitôt que possible.

M. ROSS (St-Paul's): Je ne sais si ma proposition a beaucoup de valeur, mais j'y ajouterai ceci: qu'on permette aux honorables députés qui le désirent d'écrire les discours qu'ils veulent consigner au compte rendu. Un comité de la Chambre pourrait en prendre connaissance et s'assurer que tout y est dans l'ordre. Ensuite on les consignerait au harnard et nous pourrions nous occuper à poursuivre la guerre.

[L'hon. M. Ilsley.]

(L'article est adopté.)

• Les articles 4, 5 et 6 sont adoptés.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

SANCTION ROYALE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Hôtel du Gouvernement, Ottawa,
1er août 1942.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman Poore Duff, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, samedi, 1er août, à neuf heures, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
F. L. C. Pereira.

RESSOURCES NATURELLES DE L'ALBERTA

CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE CES RESSOURCES—MODIFICATION VISANT LES REDEVANCES SUR LA PRODUCTION DU PÉTROLE

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. McCann, et passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi, 27 mai, du projet de loi de l'honorable M. Crerar, bill n° 18, tendant à modifier la loi des ressources naturelles de l'Alberta.

Sur l'article 1 (titre abrégé).

L'hon. M. STIRLING: Monsieur le président, je proteste très vigoureusement contre la tactique de présenter ce projet de loi à cette période avancée de la session. Depuis deux semaines au moins, la Chambre a collaboré de son mieux avec le Gouvernement dans la tâche fatigante de voter les crédits présentés en bloc à la fin de la session. Nombre de députés ont fait une étude poussée du budget des dépenses, mais pour faciliter les délibérations, ils ont renoncé à discuter des questions qu'ils voulaient traiter. Je connais un grand nombre de députés, et je suis du nombre, qui se sont abstenus de faire des remarques sur les crédits pour hâter les travaux.

Mais après cette coopération de notre part, il est très déraisonnable de mettre le projet de loi en délibération, après le vote des crédits. Ensuite, la mesure législative s'est révélée fort contentieuse. Elle a été déposée en mars et a été lue pour la deuxième fois en mai, et le débat a été alors violent. Le chef de l'opposition s'est exprimé vigoureusement. L'honorable député de Saskatoon (M. Bence) et les deux représentants de Calgary, deux députés